RÉPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CHERONNAC

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 25 mai 2021 à 20 h 30

Le conseil municipal a confirmé le choix de la commission d'appel d'offres à savoir l'entreprise JM Raynaud de Saint Laurent sur Gorre pour effectuer les travaux d'isolation, carrelage et peinture du bâtiment communal. Ces travaux devraient débuter au mois de juin.

Suite à la demande de la trésorerie, le conseil municipal décide de supprimer les régies « repas » et « tombola » de la fête de l'huître car elles sont devenues inutiles.

La commission communication et animation devra se réunir afin de mettre en place un protocole pour l'organisation du marché festif qui doit se dérouler le 27 août à Chéronnac.

Le conseil municipal fixe l'organisation des bureaux de vote pour les élections régionales et départementales qui se dérouleront le 20 et 27 juin dans la salle des fêtes.

La commission des travaux se rendra au chemin « de l'eau plaidée »qui relie Chéronnac à la commune de Saint Bazile pour s'assurer si des travaux sont nécessaires sur ce chemin.

Plusieurs demandes d'acquisition de terrain ont été faites : 2 parcelles au terrain communal des Grandes Laides, prix de vente $1 \in le m^2$ avec frais de bornage et de notaire à la charge de l'acquéreur. 1 parcelle au lotissement, prix de vente $7 \in le m^2$, frais de notaire en plus.

Les travaux d'électricité ont commencé au bâtiment communal.

Le foin du terrain communal a été attribué pour l'année 2021 à Mr Robert DELAGE.

Un coin bibliothèque a été installé à la mairie. Toutes personnes intéressées peuvent venir retirer des livres pendant les horaires d'ouverture de la mairie.

Comme tous les ans des jurés d'assisses sont désignés par commune. Une personne doit être désignée sur notre commune. Le conseil municipal effectue un tirage au sort sur la liste électorale.

Le chemin du « gros châtaignier » qui relie Lascaux à Montoume a été empierré en partie.

Les travaux d'enfouissement du réseau électrique à la Buzatière ont commencé.

A Chéronnac, le 27 mai 2021 Le Maire,